

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Affiché le
ID : 044-214400756-20221013-55_2022-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents.....9 votants.....12

L'an deux mil vingt-deux, le **TREIZE OCTOBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HUGRON Dominique
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves DUMARCHÉ Jérémy RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à
PIERRISNARD Béatrice ; GRIMAUD Sylvie donne pouvoir à DUMARCHÉ Jérémy ; RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RIOTTE Sandrine

OBJET

55/2022

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION RURALE ISSEENNE (A.R.I.)
POUR L'UTILISATION DU BATIMENT « MAISON DES ENFANTS »**

Le bâtiment « Maison des enfants » a été conçu pour accueillir diverses activités, notamment le Centre de Loisirs géré par l'ARI. Par délibération du 9 juillet 2020, la commune avait conclu avec l'association une convention d'occupation de ce bâtiment.

Depuis, l'association a développé son activité de Centre de Loisirs et souhaite utiliser la salle du restaurant scolaire sur le temps du midi pendant les vacances pour permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions.

Il convient alors de conclure avec l'association une nouvelle convention d'occupation de ce bâtiment qui peut prendre la forme suivante :

Article 1 - LOCAUX

La Commune d'Issé met à disposition, à titre gratuit, de l'Association Animation Rurale Isséenne (ARI) le local de la Maison des Enfants d'une superficie de 450 m² comprenant également le matériel listé dans l'état des lieux, un espace de jeux extérieurs ainsi que la salle de restauration d'une superficie de 165 m² sis Chemin des Ecoliers 44520 Issé, dont elle est propriétaire.

Article 2 : DUREE

Cette mise à disposition est fixée pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la présente convention.

L'association préviendra le propriétaire au moins un mois avant chaque période d'utilisation. Un état des lieux est effectué à chaque fois.

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

La jouissance des locaux mis à la disposition implique l'entretien de ceux-ci à la charge de l'association avec l'entretien des parties communes, ainsi que l'assurance des lieux (à joindre à la présente convention) et la réparation ou le remplacement de toute dégradation occasionnée.

Aucune modification, correction ou transformation dans les lieux ne devra être entreprise sans consultation et accord écrit préalable de la Mairie.

L'association s'engage à fournir à la Mairie ses statuts à jour.

Article 4 : OCCUPATION DES LOCAUX

L'association s'engage à n'occuper les locaux mis à disposition que pour y exercer l'activité de centre de loisirs. Il est remis 2 jeux de clés à chaque état des lieux entrant, qui seront restitués après utilisation. En cas de perte de celles-ci, l'association est responsable à ses frais.

L'association s'engage à utiliser les locaux pour son propre usage et, en aucune manière, pour le compte d'un tiers.

39/2022

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 044-214400756-20221013-55_2022-DE

Article 5 : EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée tant par la commune, que par l'association, moyennant un délai de préavis de 2 mois avant l'échéance de celle-ci, ou sans délai en cas de non-respect des clauses de la présente convention, ou de modification statutaire concernant l'objet social de l'association ou de dissolution de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure la convention ci-dessus avec l'association A.R.I.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MUNICIPALITE D'ISSE' at the top and 'Loire-Atlantique' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure. The signature is written in a cursive style.